Collectivité : Commune de Saint-Armel

Plan de financement prévisionnel de l'opération de : Mise en sécurité des cloches de l'église

Pour être receva	this un dessier deit feire ennemi	if de l'opération		
. 541 545 100018	ble, un dossier doit faire appara	itre des montants ider s plan de financement	ntiques sur les devis	ou l'APD,
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégo 2/C)
Maîtrise d'œuvre			A proratiser	e cas échéant
Diagnostic des cloches de l'église	Société BODET Campanaire	600,00 €		S GOO GOIDAIR
Études complémentaires /	frais annexes			
			A proratiser le cas échéant	
	Sous-total MOE/Etudes	600,00 €	0,00 €	0.00
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)				0,00
Travaux de mise en sécurité des cloches	Société BODET Campanaire	14 262,00 €	A détailler le	cas échéant
			3	
		× .		
Sous-total travaux ou acquisitions		14 262,00 €	0,00 €	0,00
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		14 862,00 €	0,00 €	0,00
	Ressources prévision	nelles de l'opérat	ion	
Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	
onds européens		Tomoto ou doquia	montant (m)	Taux
DETR		sollicité	E 044 00 C	
OSIL		SOMORE	5 944,80 €	40,00%
NADT				
utres aide Etat	DRAC	sollicité		
Conseil régional	21010	SOMERE	4 458,60 €	30,00%
conseil départemental				
PCI				-
utre collectivité				
ous-total aides publiques				
utres aides non publiques	Taux de financeme	nt public	10 403,40 €	
préciser				
ous-total autres aldes non	publique			
rt de la collectivité Fonds propres		0,00 €		
		1	4 458,60 €	
***************************************	Emprunt			ELLES VIEW
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet			Will Street Street
to the same of the	Participation du maître	d'ouvrage	4 458,60 €	
TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)			The second secon	
			14 862,00 €	

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndical s'est prononcé.

Fait à : Saint-Armel Le : 20.01.2020

Le Maire Pierric HOUSSEL